

ACCONS

Note de synthèse du Budget Primitif 2023

Le budget 2023 a été élaboré et voté dans un contexte :

- **démographique** stable puisque les services de l'INSEE ont répertorié 385 habitants au lieu de 388 en 2022.
- **budgétaire** stable (la baisse de population induit une petite diminution de la DGF mais la compensation de la Taxe d'Habitation par l'Etat est favorable à la commune).
- **économique et social** identique à celui des années précédentes.

Les priorités du budget sont :

- de financer en investissement, et en auto financement, d'une part l'important chantier d'enfouissement des réseaux secs le long de la RD282 et d'autre part, le goudronnage des rues de Pestre, de Bourret ainsi qu'une partie de la route de Mandé.
- de ne pas augmenter la fiscalité même si le taux de TFB voté est de 35,78 % car il inclut la part départementale qui est reversée à la commune afin de compenser l'exonération de TH sur les résidences principales. Cette évolution n'a aucune incidence sur le montant final à payer par le contribuable sauf modification individuelle des bases.

Il faut noter que ces dernières ont été réévaluées par l'Etat à hauteur de 7,1% ce qui induira une augmentation des taxes locales au moins d'autant.

FONCTIONNEMENT

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont prévues à 190 812 € contre 189 000 € prévues en 2022 soit un montant quasiment identique au budget prévisionnel 2022, conséquence de la maîtrise des différents comptes.

Les amortissements s'élèvent à 11 038 € et concernent les enfouissements de réseaux secs réalisés au hameau de Chaussinand.

Enfin il est prévu un virement de 225 851 € à la section d'investissement, supérieur de 57 584 € par rapport à 2022, et qui représente 57,47% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Le montant des **recettes prévisibles de fonctionnement** est supérieur de 62 611 € par rapport aux prévisions 2022, conséquence d'un montant d'exercice antérieur reporté plus élevé qu'en 2022 (+42 429 €) et d'une progression du poste « impôts et taxes » suite à la revalorisation des bases.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement prévoit 362 712 € de **dépenses réelles**. Dans ce montant sont intégrés 34 858 € de restes à réaliser 2022 pour le règlement des premières factures relatives à l'enfouissement le long de la RD282 et le changement du défibrillateur. Les autres investissements sont énumérés dans le paragraphe « priorités du budget ».

Le remboursement en capital des deux emprunts en cours à ce jour (souscrits auprès de la Caisse d'épargne et du Crédit Agricole) est de 13 927 €. Toutefois il faut ajouter le paiement en 10 ans auprès du SDE des travaux d'enfouissement de l'électrification soit 8 679 € à régler en 2023.

Les recettes d'investissement réelles à hauteur de 362 712 € se répartissent comme suit :

- opérations d'ordre entre sections : 11 040 €
- virement de la section de fonctionnement : 225 851 € et excédents de fonctionnement 2022 : 37 819 €.
- subventions attendues : 64 272 €
- FCTVA : 23 430 € soit le double de 2022 conséquence de travaux plus importants en 2021 (traversée de Brolles).
- produit de la vente d'un terrain : 300 €

La commune dispose donc de 313 000 € pour investir en 2023.

Les taux des impôts locaux ont été votés de façon identique à 2022 à savoir :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,78%,

-Taxe sur le foncier non bâti : 100,53%

-Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,53%.

Fait à ACCONS , le 28 mars 2023

Le Maire,

Josette CLAUZIER



